



Concours Photo 2023 "Règlement"

Quel cyclotouriste ne s'est jamais arrêté au détour d'un chemin pour capturer dans sa boîte à images, un paysage remarquable, une scène de la vie quotidienne. Parce que la photographie fait partie intégrante du cyclotourisme, le Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo organise un concours ouvert à tous, autour de deux catégories : un sujet annuel avec un thème déterminé chaque année ; un sujet permanent propre à l'Aube. Chaque catégorie sera récompensée.

Pour l'année 2023, le thème du sujet annuel est "LE POINT D'EAU".

Pour le sujet permanent, il s'agit des "4 RÉGIONS DE L'AUBE".

Article Premier : Le Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo organise un "**Concours Photo**" dans la catégorie "Images numériques", avec une taille d'image recommandée de 2 à 3 Mo.

Article 2 : Ce concours est exclusivement ouvert et réservé à tous les licenciés du Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo.

Article 3 : Aucun droit de participation n'est perçu.

Article 4 : La présence d'un cyclotouriste et / ou d'une bicyclette est obligatoire. Néanmoins la présence d'un membre du Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo sur l'image est éliminatoire.

Article 5 : Les photos sont jugées par un jury composé de membres du Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo. Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Article 6 : Chaque participant peut présenter en tout et pour les deux thèmes **deux photos** au maximum. En outre, chaque participant s'engage à ne présenter que des réalisations personnelles et récentes.

Article 7 : Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix en cas d'insuffisance de qualité des réalisations.

Article 8 : Chaque participant recevra le prix de son meilleur résultat.

Article 9 : Chaque réalisation devra comporter un titre et un pseudonyme choisis par le participant.

Article 10 : Les prix se présentent sous la forme de valeur correspondant aux 1^{er}, 2^e et 3^e prix pour le sujet annuel ; aux 1^{er} de chaque région, pour le sujet permanent les 4 Régions de l'Aube.

Article 11 : Les participants accordent le droit d'utilisation de leurs clichés dans les publications du Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo.

Article 12 : Les envois doivent être faits par mail avec le bulletin de participation dûment complété, au plus tard le 30/09/2023 à :

• **Francis CORNETTE**

E-mail : synthese3@wanadoo.fr
(03 25 73 11 11 ou 06 16 57 28 95).

À vos appareils et amusez-vous !
Troyes, le 4 avril 2023.

